

Règlement de l'action « Rendez-vous au club » Saison 2021-2022

Objectif :

L'action « Rendez-vous au club » a pour but de redynamiser la fréquentation des clubs en tournois de régularité et simultanés et de récompenser en chèque matériel les clubs en fonction de trois indicateurs (les indicateurs seront des ratios par rapport au nombre de licenciés) :

- Les licences renouvelées au 31 décembre par rapport à 2019/2020 (hors scolaires et primaires),
- La fréquentation en tournois de régularité et simultanés y compris les simultanés du festival,
- Les créations de licences (hors scolaires et primaires).

Les critères de classement seront précisés à la rentrée.

Période :

L'opération se déroulera du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021. Elle est ouverte à l'ensemble des clubs affiliés.

Principe :

- Cumul du nombre de paires en tournois de régularité et simultanés durant la période, après-midi et/ou soir.
- Détermination de la performance en fonction des trois indicateurs ci-dessus.

Récompenses

Les clubs participants seront récompensés par des chèques pour l'achat de matériel ou chèques pour des projets innovants et/ou de communication (achat d'espace journal local, etc...).

Les récompenses :

Du 1 ^{er} au 10 ^{ème} :	600 €
Du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} :	400 €
Du 21 ^{ème} au 40 ^{ème} :	300 €
Du 41 ^{ème} au 60 ^{ème} :	200 €
Du 61 ^{ème} au 100 ^{ème} :	150 €
Du 101 ^{ème} au 160 ^{ème} :	100 €

Ces récompenses seront versées aux clubs sur présentation de factures d'achat de matériel ou dépenses de communication ou pour un projet jugé innovant (avec description du projet, la FFB se réservant le droit de juger du caractère innovant des initiatives évoquées) avant le 30 juin 2022.
Dotation exceptionnelle de notre nouveau partenaire Blake et Mortimer (Ex-libris et albums).